



DELIBERATION

Objet : Programmation 2026 du Contrat de Ville

Le 2 février 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 janvier 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Cyrille CHAPOT, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Nicole BRUEL à Monsieur Eric VOCANSON, Madame Pascale DUMAZET à Madame Marie-Claire GRANGE, Madame Noélia SEGUIN à Madame Leihla KHEBRARA, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Louis BELLE à Monsieur François DRIOL.

Absente : Madame Mauricette MOINE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 a officialisé le maintien du quartier de la Chapelle en géographie prioritaire. Il tient compte de trois critères : le nombre d'habitants par unité urbaine (+10 000), le nombre d'habitants dans le quartier prioritaire (+ de 1000) et enfin le revenu médian inférieur au seuil de 13 300 €. Le quartier de la Chapelle a donc intégré les 24 quartiers prioritaires identifiés sur le département de la Loire et reste spécifiquement rattaché aux 20 quartiers prioritaires du territoire de Saint Etienne Métropole.

Il ajoute que la Politique de la Ville organise les politiques publiques au mieux, pour « raccrocher » ces quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, au reste du territoire, en renforçant la mobilisation du droit commun et en le complétant par des financements spécifiques.

Il indique que, pour 2026, un nouvel appel à projet a été lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole qui pilote le Contrat de Ville. Comme défini dans la convention cadre métropolitaine 2024-2030, il est demandé de proposer des projets qui répondent aux 4 grandes orientations à savoir :

- Mon quartier émancipe : éducation, culture, sport, accès aux droits et citoyenneté...
- Mon quartier révèle : insertion, emploi, économie sociale et solidaire, développement économique...
- Mon quartier respire : cadre de vie, transition écologique et sociale, santé...

- Mon quartier agit : coopération, simplification des démarches, associer les habitants et les acteurs ...

Il précise que les porteurs de projets peuvent également s'appuyer sur la convention d'application communale, élaborée de façon participative et dans laquelle on retrouve les grands défis/priorités mais également 4 grandes visions fixées à horizon 2030 pour le quartier de la Chapelle. Celles-ci sont en parfaite adéquation avec les 4 orientations métropolitaines citées ci-dessus.

Monsieur le Maire annonce qu'à l'échelle communale, 13 dossiers ont été déposés par 8 structures différentes dont la commune pour 3 projets différents avec des sollicitations auprès l'Etat pour :

- Relais emploi : 22 000 €,
- Formation premiers secours en santé mentale : 2 500 €,
- Regards de Femmes 4 100 €.

Il ajoute que la Commune est parallèlement sollicitée pour apporter un soutien financier spécifique pour 8 projets et 6 structures.

Il souligne qu'une projection de l'ensemble des actions du Contrat de Ville sera faite en séance du Conseil complétée par des éléments concernant l'Abattement de la Taxe Foncière sur le Propriété Bâties (ATFPB) qui figure en annexe de la convention cadre métropolitaine.

Il informe l'Assemblée de la répartition de l'enveloppe sollicitée auprès de la Commune comme suit :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Budget prévisionnel	Proposition Participation communale
Centre Socio-culturel le Nelumbo	Altitude jeunesse séjour pour prendre de la hauteur	17 305 €	1 000 €
	Parents ados tous par temps	16 265 €	1 500 €
	La mémoire familiale	3 800 €	700 €
Andrézieux Bouthéon Badminton Club	Badminton et mixité	9 200 €	1 500 €
Mission Locale	Soutien financier partiel du permis de conduire	6 500 €	3 000 €
Epicerie Solidaire	A l'écoute de nos émotions	5 032 €	500 €
Sauvegarde 42	Sport Addict	4 200 €	700 €
Fac Athlé	Ma pause santé	5 500 €	2 000 €

Il fait remarquer que le versement de ces subventions exceptionnelles sera conditionné à la réalisation du projet mentionné par l'association dans le cadre de la programmation du contrat de ville 2026. Il est par ailleurs convenu, de rencontrer annuellement les porteurs de projets pour une présentation bilan de leur projet n-1 (2025) mais également sur leur projet de l'année en cours (2026).

Il tient à préciser que la Commune intervient financièrement sur 8 actions, mais contribue à de nombreuses autres, de manière indirecte, à travers une subvention annuelle ou par la valorisation de l'accompagnement de l'équipe du service Animation Citoyenne et Partenariale – Coordination Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation 2026 du Contrat de Ville telle que présentée,
- **APPROUVE** la participation de la Commune à hauteur de :
 - **1 000 €**, pour le projet « Altitude jeunesse séjour pour prendre de la hauteur »,
 - **1 500 €**, pour le projet « Parents ados tous par temps »,
 - **700 €**, pour le projet « La mémoire familiale »,
 - **1 500 €**, pour le projet « Badminton et mixité »,
 - **3 000 €**, pour le projet d'aide au financement du permis de conduire,
 - **500 €**, pour le projet « A l'écoute de nos émotions ».
 - **700 €**, pour le projet « Sport Addict »
 - **2 000 €**, pour le projet « Ma pause santé »
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 3 février 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

